

ABONNEMENT.

Sauumur : 30 fr. En an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR : Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 15 c.

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne : A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR

21 Novembre 1882.

Chronique générale.

Voici le texte de la proposition d'enquête déposée par M. Lefèvre au nom de l'extrême gauche :

Messieurs, les événements qui se sont accomplis récemment à Montceau-les-Mines et à Lyon, et au sujet desquels des instructions judiciaires ont été ouvertes, n'ont point été considérés par le gouvernement au simple point de vue d'actes spéciaux pour lesquels les accusés sont actuellement poursuivis ou recherchés.

Le gouvernement y a vu l'indice d'un péril social, et c'est dans ce sentiment que, par la déclaration qu'il vous a lue il y a quelques jours, il vous a conviés, messieurs, à assurer le respect de l'ordre et à affirmer que vous ne voudriez pas permettre, qu'abusant jusqu'au crime de la faiblesse des lois, des inconnus sans passé, sans titres, sans services, sans certificats d'origine, de véritables malfaiteurs colportent partout la sédition et la menace, intimident les gens paisibles, paralysent le travail et s'acharnent à déconsidérer la République pour la perdre.

Semblables paroles, messieurs, ne sauraient passer sans éveiller l'attention de la Chambre.

Il nous paraît évident, d'un côté, qu'un gouvernement qui dénoncerait ainsi un péril social, nous ne disons pas sans y croire, mais en se méprenant sur son existence ou en exagérant les faits dans l'intérêt de sa politique, ne pourrait pas conserver la confiance du Parlement.

Il ne nous paraît pas moins manifeste d'autre part que si, dans certains milieux, il existait une situation telle que le gouvernement, dans une proportion quelconque, eût raison de dire que des inconnus, sans

passé, sans titres, sans services et sans certificats d'origine, paralysent le travail et s'acharnent à déconsidérer la République que, l'appartiendrait et il incomberait à la Chambre de rechercher, au point de vue politique et social, ce qui lui serait signalé. Nous ne croyons pas à un péril social qu'on conjure avec des commissaires de police et des pontons de transport ; mais nous savons qu'il existe des souffrances sociales et nous estimons que la Chambre, dans l'intérêt de la justice comme dans celui de la République, viendra remplir le devoir que les circonstances lui rappellent et les étudier pour les guérir.

En conséquence, messieurs, nous avons l'honneur de vous proposer le projet de résolution suivant :

Art. 1er. — Une commission de onze membres sera nommée dans les bureaux à l'effet de rechercher par voie d'enquête et par tous les moyens qu'on jugera utiles les caractères politiques et sociaux, ainsi que les causes des événements de Montceau-les-Mines et de Lyon.

Art. 2. — Cette commission sera investie pour remplir cette mission des pouvoirs les plus étendus qui appartiennent aux commissions parlementaires.

La commission du budget, qui s'était réunie hier, à une heure, pour trancher enfin la question des 100 millions de déficit de M. Tirard, a entendu à ce sujet le ministre des travaux publics.

M. Hérisson a déclaré en substance qu'il consentait à abandonner les 60 millions de crédits non épuisés en 1882, mais qu'il s'opposait à ce que la somme que réclame le ministre des finances fût prise sur le budget des travaux publics pour 1883.

M. Tirard, qui devait également être entendu par la commission, ne s'est pas présenté.

Les commissaires annoncent qu'ils ont résolu, à la majorité des voix, d'adopter les propositions du gouvernement avec les restrictions de M. Hérisson, c'est-à-dire que le

ministre des finances couvrirait le déficit au moyen des 60 millions non employés au budget des travaux publics et d'une imputation de 40 millions sur la dette flottante.

Nous donnons cette information comme venant des membres mêmes de la commission.

Tant bien que mal, et malgré les colères de M. Roche et Clémenceau, comme aussi malgré les faiblesses du ministère, le budget des cultes est enfin voté ; mais la conciliation ne s'est point faite sur ce terrain-là, et les discussions continuent avec plus d'aigreur que jamais entre les journaux républicains.

CE QUE COUTE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER PAR L'ÉTAT.

On lit dans le Journal des Economistes, sous la signature Léon Say :

« La Chambre des députés, et c'est une de ses plus dangereuses illusions, ne paraît pas comprendre encore que le sort des budgets futurs dépend absolument de la situation de la question des chemins de fer. En se refusant à prendre un parti sur le mode d'exploitation, on s'expose à être obligé d'interrompre la construction du réseau classé ; il y a un parti qui veut que l'État soit maître des tarifs pour faire des transports à bon marché, aux frais du budget et au profit de certaines industries protégées ; c'est une idée très-peu libérale et très-peu démocratique. Mais on comprend que ceux qui veulent la faire prévaloir veuillent conserver à l'État le privilège de construire tous les chemins de fer classés. On veut qu'il y ait un réseau d'État en exploitation, parce que si on venait à résoudre la question de la construction par des concessions, on aurait en même temps résolu la question de l'exploitation ; et cependant il est bien facile aujourd'hui de s'assurer que l'exploitation par l'État est une des plus colossales erreurs qu'on ait pu commettre ; l'échec est absolu, irrémédiable.

Le budget est grevé, c'est évident, les populations qu'on dessert ne sont pas contentes, c'est certain, on n'y a donc trouvé ni avantage économique, ni avantage politique. On ne peut continuer, à moins que ce ne soit pour faire des expériences les plus douteuses et les plus coûteuses aux frais des contribuables. C'est un désastre. En 4 ans, le produit net des chemins de fer, formant ce qu'on appelle l'ancien réseau de l'État, a diminué de plus de 20 0/0. La proportion de la dépense aux recettes monte d'année en année ; de 78.76 0/0 en 1878, elle s'est élevée à 84.63 0/0 en 1881. En trois ans, le déficit de l'opération a été de 40 millions de francs. Les contribuables ont fait les frais de cette expérience en sortant de leur poche 40 millions de francs, et ils sont exposés à payer tous les ans, pour couvrir les pertes, des sommes toujours croissantes.

Le maintien de cette institution sans racines et sans raison ressemble à la prolongation d'existence de certaines entreprises industrielles qu'on n'ose pas liquider, pour ne pas en faire ressortir les pertes dans les écritures, et qu'on fusionne successivement avec une série d'entreprises nouvelles, pour passer à d'autres la responsabilité de la liquidation définitive.

La commission du budget vient d'être saisie d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 440,000 fr. sur l'exercice 1882 pour les indemnités du coup d'État. C'est la troisième demande de crédit pour le même objet.

En juillet 1881, la Chambre a voté six millions ; en août 1882, elle a voté deux millions. Mais, sur cette dernière somme, 100,000 fr. devaient être réservés pour les demandes qui seraient reconnues avoir été rejetées à tort par les commissions départementales, et 60,000 francs pour les personnes visées par le décret du 8 décembre 1851.

Or, le total des pensions arrêtées à ce jour s'élève à 8,150,000 francs, et dépasse par conséquent de 150,000 fr. la totalité des

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLYS.

Ce Jacques est donc un sauvage, une bête fauve ? demanda le jeune homme au douanier de mer qu'il interrogeait, assis à son côté sur le bord de la falaise.

A peu près, répondit le préposé. Il vit comme un loup. De quelques vieux pans de murs abandonnés, isolés, il s'est fait un gîte, une tanière. D'où venait-il ?... qui le sait... Il est de ces gens que la terre repousse et que la mer attire. Elle les nourrit sans passeport ni patente. On le surveille bien un peu dans les commencements, mais comme il ne cherche noise à personne, liberté tout entière. Il avait répondu : Je m'appelle Jacques, voilà tout. Marmis pour sa fille... la fille à Jacques... il est muet.

Et, sans doute, de la misère, de la paresse... Oh ! quant à ça, non. Jacques aime trop son enfant. C'est un rude travailleur. Toujours levé dès l'aube, il est encore debout quand déjà les autres dorment.

— A quoi travaille-t-il ?

— A tout. Il ramasse des moules, des crabes, de la crevette, du poisson, du varech. On le voit aussi charrier des pierres ou du sable, aider les mareyeurs, et parfois même les terrassiers, lorsqu'il y a des travaux sur la côte. Oh ! oh ! les lourds fardeaux ne pèsent guère à son épaule, ni les besognes pénibles à son courage. Ce n'est pas un mendiant ; l'autre jour je l'ai vu qui faisait l'aumône.

— Et l'enfant ?

— Sa fille ? Elle pêche déjà de la crevette, et dans l'eau jusqu'au menton, s'il vous plaît. La vague ne lui fait pas peur. Bien au contraire ! on dirait son élément. Elle nage comme un marsouin. C'est plaisir de la voir !

— Je l'ai remarquée, conclut le jeune homme, et c'est là précisément ce qu'il me faut.

Il se leva, remerciant l'honnête garde-côtes des renseignements qu'il venait de recevoir.

— Comment donc !... Mais tout à votre service, monsieur Georges.

— Ah ! vous me connaissez ?

— N'êtes-vous pas le fils à M. Aubertin, le propriétaire de la grande filature d'après Pont-l'Évêque ? Un parfait homme... Je suis de par là... Mais tenez, si vous avez affaire à Jacques, le voilà là-bas qui s'en revient...

— Avec l'enfant ?

— Non, Mais suivez le père, vous trouverez la fille.

Ceci se passait aux environs de Villerville. La mer montait, envahissait déjà la moulière. Pêcheurs et mareyeurs s'empressaient de regagner la côte ; charrettes et mannes pleines. Il était midi ; sous les feux du soleil éclataient de blancheur les cottes de toile et les bonnets de coton des femmes. Elles jacassaient, et les hommes aussi, tout en formant des groupes animés, pour le moins deux par deux. Un seul, très à l'écart, presque au loin, s'en revenait sans compagnon... celui qu'on venait de désigner comme étant Jacques.

Georges Aubertin prit cette direction.

Villerville, que vous connaissez peut-être, est le plus charmant village de la côte normande. Bâti sur un promontoire, entre des vallons accidentés, il a devant lui l'Océan, derrière lui la forêt. De tous côtés des chemins ombrés, des eaux courantes, une luxuriante verdure. Vers la mer, des herbages ondulés comme des vagues, de grandes haies, à travers lesquelles passe le sentier qui court tout au bord de la dune.

Après avoir suivi ce chemin, le jeune homme descendit sur la grève.

A quelques cents pas devant lui, Jacques arrivait, courbé sous une énorme masse de moules retenues dans un filet.

Vint à passer une grande charrette bleue ; il y

déposa son fardeau, reçut en échange quelque monnaie, et se redressa, respirant à pleins poumons, se distendant de tous les muscles.

C'était un homme de haute taille, maigre, mais vigoureux. Sa silhouette se découpait nettement sur le ciel. Dans une attitude, une certaine fierté sauvage ; il semblait défier le malheur.

Tout à coup, il se remit en marche vivement, franchit le galet, escalada la falaise, disparut au revers parmi les ajoncs et les autres herbes.

Georges allait précisément le héler du geste et de la voix. Déconcerté par cette brusque fuite, il s'engagea dans le même chemin.

La dune est peu élevée. Au delà, des terrains crevassés, disloqués, se cabrant sous une végétation sauvage. Ça et là des fondrières, des arêtes rocheuses, des buissons courbés par le vent.

Vainement le jeune Aubertin regarda de toute part. Plus personne. Il allait appeler Jacques, lorsque soudain il le revit débouchant d'un fourré de broussailles et marchant avec les précautions d'un braconnier à l'affût.

Sans même avoir conscience de sa curiosité, Georges se rejeta derrière une roche, examinant, détaillant à loisir ce farouche bohémien de la côte.

Un méchant bonnet de laine, un lambeau de vareuse, un reste de pantalon, le tout n'ayant plus ni couleur ni formes précises, tel était le costume. L'âge, une quarantaine d'années. Les cheveux tout

crédits votés, et de 310,000 fr. les crédits dont on pouvait disposer.

La commission générale, dit l'exposé des motifs, a commis des « erreurs d'addition », et ces erreurs ont fait compte.

M. Clémenceau, si prompt à déclamer contre l'incorrection du crédit de 50,000 francs alloué à M. Lavigerie dans un intérêt patriotique, montera-t-il à la tribune pour infliger un blâme à une commission aussi brouillée que M. Tirard avec l'arithmétique ?

Les sénateurs et députés de la gauche, pensionnés tout comme Spuller frère, vont-ils renoncer à leur indemnité en faveur des amis oubliés parce qu'ils ne siégeaient pas au Parlement ou n'émergent pas au budget de gros appointements ?

Le gouvernement paraît en douter, car il suspend jusqu'au vote d'un crédit supplémentaire l'inscription et la délivrance des titres de 117 pensions dans l'Aube et de 694 dans l'Yonne, tout en payant les arrérages au moyen d'une opération de trésorerie qu'il serait intéressant de connaître.

M. Duvaux, ministre de l'instruction publique, est, comme on le sait, excessivement fatigué. Sa santé est même si ébranlée qu'il aurait fait part à ses amis de son intention bien arrêtée (et c'est l'avis des médecins) de se retirer du ministère après le vote du budget de son département.

M. de Baudry-d'Asson a prévenu le ministre de l'intérieur qu'il lui adresserait une question. C'est au sujet d'une bombe de dynamite qui a été lancée pendant la nuit dans la maison de M. de la Roche-Saint-André, à la Rocheservière (Vendée).

Voici quelques détails sur une manifestation qui a eu lieu au Grand-Théâtre de Marseille :

« Une manifestation s'est produite cette nuit dans les rues de Marseille.

« Voici les faits tels qu'ils se sont passés :

« On donnait les *Mousquetaires de la Reine* en représentation populaire à moitié prix. La salle était comble. La représentation a pu s'achever sans que la moindre protestation soit venue avertir l'autorité de ce qui allait se passer. Mais les mesures étaient prises.

« Il y avait au théâtre le chef de la sûreté, le commissaire central, cinq commissaires de service, toute la brigade de sûreté, quatre-vingts agents et une nuée de gardiens de la paix.

« M. le maire Brochier et ses deux lieutenants, les sieurs Morges et Joulian, adjoints, trônaient dans la loge municipale.

« A la chute du rideau, une voix demande le régisseur. Aussitôt on baisse le gaz et une armée de policiers envahit brutalement les fauteuils d'orchestre et le parterre. Plusieurs spectateurs sont littéralement enlevés à bras-le-corps et entraînés dans

la rue. Dans les couloirs, c'est une vraie bagarre.

« A peine les spectateurs expulsés se trouvèrent-ils au nombre de trois ou quatre cents, que les sifflets et les quolibets à l'adresse de la municipalité prirent une acuité extrême.

« Quatre mille personnes étaient alors massées devant le Grand-Théâtre. On attendait le maire à la sortie du théâtre, et pour lui laisser le passage, l'autorité a fait évacuer la place. On s'est alors porté rue de la République, où est le domicile de M. Brochier. Une foule sans cesse grossissante suivait la voiture. Les cris : « A bas Brochier ! Au bain les exploités ! Rendez la caisse des mariages ! » retentissaient de toutes parts.

« C'est alors que M. Prieur, commissaire de police, crut devoir faire les sommations ; un tambour des pompiers exécuta un premier roulement.

« On fit les deux dernières sommations sans résultat. Alors la gendarmerie à cheval débaya la rue de la République. Durant toute la représentation, chaque journaliste avait derrière son dos ou sur ses talons deux argousins chargés de le siffler et de s'emparer de lui au moindre signe. La presse radicale, aussi bien que la presse royaliste, a eu à se plaindre de ces procédés.

« Le tribunal a condamné cette après-midi à 15 francs d'amende chacune des sept personnes arrêtées dans la nuit d'avant-hier sous l'inculpation d'outrages à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

« Malgré les exhortations du substitut George, le tribunal a trouvé que M. Brochier, étant dans sa chambre, ne se trouvait pas dans l'exercice de ses fonctions municipales, et il n'a retenu que la prévention de cris injurieux et de tapage nocturne.

« Plusieurs de nos confrères de la presse royaliste ont été bouculés, renversés et frappés par la police, entre autres M. Aug. Giry, qui raconte dans la *Gazette du Midi* les traitements indignes qui lui ont été infligés. »

L'ANARCHIE.

De nombreux indices nous révèlent les préparatifs de la Révolution sur différents points de la vieille Europe : la Russie et la France sont particulièrement menacées ; les bombes y éclatent, lancées par des mains mystérieuses que la police, séduite ou effrayée, ne parvient pas à découvrir. L'Irlande, l'Autriche, ont aussi leurs bombes et leur dynamite.

« La bourgeoisie, écrit le *Revolté* de Genève, sait qu'une révolution sociale est sur le point d'éclater en Europe. Elle sait que nous n'entrerons pas dans le vingtième siècle sans avoir vu une Révolution devant laquelle *pâlira* celle de 1793. Elle le sait et se sent incapable de la conjurer ; elle l'attend chaque jour, et elle a pris pour un premier avertissement les éclairs par lesquels commence l'orage... Elle a compris que les cartouches de Montceau ne sont

qu'un premier essai... Elle sait que d'autres émeutes viendront, autrement imposantes et autrement terribles, lorsque ce ne sera plus un village de mineurs qui s'insurgera, mais tout un bassin houiller ou une province industrielle, — en attendant que ce soit toute l'Europe qui prenne feu. Et elle sait que le jour où le *Chant du Proletaire* sera entonné par 20,000 hommes au lieu de deux cents ; lorsque le cri de : « A bas les exploités ! » sortira d'une seule poitrine à vingt mille bouches, — alors la troupe fera défaut, les rangs chanceleront, la crose sera levée et les fusils qui partiront seront braqués contre les chefs... — En 1793, c'est Marat seul qui disait qu'il faut quelques dizaines de mille têtes d'aristocrates pour assurer le succès de la Révolution. Il est à prévoir que le jour de la Révolution prochaine, tout le monde sera de l'avis de Marat. »

Le dernier numéro du journal le *Revolté*, organe des anarchistes, qui se publie à Genève, a été saisi à la poste. Aucun numéro n'a donc été distribué en France.

Ce journal annonçait que toutes les mesures sont prises pour qu'une révolution éclate à Paris.

« Ce que l'on ne fera pas sauter par la dynamite, dit-il, sera brûlé par le pétrole ; les bourgeois et les propriétaires s'apercevront enfin que nous existons et que nous nous vengeons ! »

Samedi soir a eu lieu à Lyon, salle de l'Elysée, à la Guillotière, une réunion anarchiste à laquelle assistaient environ cinq cents personnes. La présidence d'honneur a été donnée au citoyen Bordat. Plusieurs orateurs anarchistes, collectivistes ou blanquistes, ont successivement pris la parole et attaqué la presse républicaine, accusée de pactiser avec les bourgeois ; les journaux conservateurs le *Salut public* et le *Nouveliste* ont été, au contraire, loués de leur attitude. Les orateurs ont, d'un commun accord, demandé l'union de toutes les fractions socialistes pour tomber sur les bourgeois.

La séance a été levée à onze heures.

REVUE FINANCIÈRE.

La dernière semaine a été franchement mauvaise.

Le découragement le plus profond a désorganisé les rangs de la spéculation et terrorisé l'épargne et les capitaux de placement. La victoire des vendeurs a coûté cher au marché, toute la cote est en recul considérable sur la clôture de la semaine précédente, c'est un fait regrettable pour l'avenir de la place.

La liquidation de quinzaine, quoique sans importance, n'est pas parvenue à remettre les choses en un meilleur état.

Nos rentes elles-mêmes ont été refoulées à des cours très-bas : le 3 0/0 a perdu 55 centimes à 79.85 ; sur l'amortissable, la baisse atteint 45 centimes à 80.35 ; enfin, le 5 0/0, qui restait huit jours auparavant à 114.62, n'était plus samedi qu'à 113.80.

Les fonds étrangers ont rétrogradé également : constatons d'ailleurs qu'ils perdent de jour en jour la confiance du public, ce qui n'est point un mal, — car il ne manque pas sur notre marché de bonnes valeurs autrement solides et offrant plus d'avenir que les rentes étrangères.

Sur nos institutions de crédit, il y a une dépréciation dont il convient de tenir compte. La Banque de France qui restait à 5,280 est en réaction sérieuse à 5,205. Le bilan cependant n'accuse qu'une diminution de l'encaisse or de un million.

Baisse de 45 fr. à 1,045 sur la Banque de Paris. Le Crédit Foncier est encore faible à 1,350. Nous ne reviendrons pas sur les causes de cette faiblesse momentanée qui permet aux acheteurs de faire une opération d'où ils peuvent attendre un grand bénéfice.

Les capitaux continuent à s'employer par fortes quantités sur les différents types d'obligations de cette Société.

Les demandes d'obligations communales 3 0/0 1880 sont de plus en plus nombreuses, les obligations foncières 4 0/0 prennent aussi une large place dans les portefeuilles.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie est à 490.

Le Crédit Général Français reste offert à 390.

De 615, le Crédit Lyonnais est retombé à 580.

La Générale résiste à 602.50.

Quelques achats ont eu lieu sur la Banque Comptable de Crédit, valeur très en vue depuis quelque temps.

La Banque Parisienne tombe de 20 fr. à 480.

Les titres du Suez ont été très-mouvementés. L'action de 2,545 est descendue à 2,510.

Le Panama a réussi à se maintenir à 275.

Le marché des chemins de fer a été faible : le Lyon a perdu 7 fr. 50 à 1,582.50 ; le Midi également à 1,172.50 ; l'Orléans 5 fr. à 1,251.25.

Chronique militaire.

La mise en route et l'incorporation des hommes de la classe 1884 se sont effectuées dans les conditions de régularité et d'ordre très-satisfaisantes. On nous écrit de plusieurs garnisons que ce contingent qui est né dans une période de paix et de prospérité a généralement un aspect de saine vigueur. Les officiers ont remarqué à leur première inspection l'absence d'une proportion notable de malingres, grâce à la sévérité plus grande des Conseils de révision ; quelques hommes à complexion trop faible ont cependant été incorporés et devront être renvoyés dans leurs foyers, ce qui va encore affaiblir les effectifs et grever le budget de frais de route inutiles.

On écrit d'Alger à l'*Avenir militaire* :

« Les contingents destinés à remplacer la classe libérée arrivent de tous côtés en Algérie et en Tunisie.

« La *Ville-d'Oran*, paquebot de la Compagnie transatlantique, a débarqué 130 hommes du 24^e d'artillerie.

« La *Ville-de-Rome* a transporté 1,068 hommes des 18^e, 38^e, 43^e, 48^e, 132^e de ligne, du 27^e chasseurs à pied et du 37^e d'artillerie.

« La *Corse* a débarqué 617 soldats des 80^e et 108^e de ligne, destinés à Téniet-el-Had et Milianah.

« La *Guadeloupe* a amené 1,317 hommes et 10 officiers appartenant aux 19^e, 33^e, 87^e, 119^e, 127^e, 128^e, 143^e de ligne et 27^e d'artillerie.

« La *Ville-de-Bone* et le *Maisse* ont débarqué 1,385 hommes des 101^e, 145^e, 48^e, 57^e de ligne, des 1^e, 2^e et 3^e du génie, des 26^e, 31^e et 37^e d'artillerie.

gris, la barbe encore noire. Le teint blême, fatigué ; déjà des rides. Le regard hargneux et inquiet, le sourire amer et douloureux. Sur sa physionomie, un singulier mélange de résignation, d'énergie et de défaillance, de dépravation et de naïveté. Dans tout son être, comme un dernier vestige d'éducation. Evidemment un homme déchu et qui devait avoir beaucoup souffert.

Quelques jours auparavant, Georges l'avait rencontré une première fois, acroupi contre un rocher du rivage, la tête dans ses mains, comme pleurant ; il en avait eu pitié. Maintenant il en avait presque peur. « On n'aimerait pas à le rencontrer au coin d'un bois, pensait-il ; il a l'air de guetter une proie, de ramper vers un mauvais coup. »

Comme pour justifier cette conjecture, Jacques, se penchant, s'allongeant davantage encore dans l'herbe, en arriva bientôt à marcher sur les deux genoux, sur les deux mains.

Il atteignit ainsi un hallier, en écarta doucement les branches, et, devenant immobile comme une statue, retenant son souffle, il regarda...

Quoi ?... Georges ne pouvait encore s'en rendre compte. Mais il voyait s'opérer une étrange métamorphose sur la physionomie de Jacques. Tout ce qu'il y avait en lui de farouche, de févèreux, de terrible, s'atténuait, se fondait, s'évanouissait comme par enchantement, laissant place à quelque chose de doux, de consolé, de rasséréné. Son

rude visage s'épanouissait, s'éclairait. Une sorte de béatitude, une douce extase. Il souriait, il pleurait. C'était une transfiguration.

De plus en plus intrigué, le jeune homme, sans se démasquer encore, avança, se pencha, se haussa sur la pointe des pieds, jusqu'à ce que son regard pût enfin plonger dans l'intérieur du buisson.

Là, sous l'abri du feuillage, qui laissait à peine trembloter quelques menus rayons de soleil ; là, des mousses et des fougères soigneusement arrangées, et, sur ce lit, dans ce lit, un enfant, une fillette qui dormait.

Tout d'abord, cependant, Georges n'apercevait que deux petits pieds nus, un coin du visage, une masse de cheveux bruns.

Quelques minutes s'écoulèrent. Puis, deux grands yeux noirs s'ouvrirent, de blanches dents brillèrent, un cri joyeux retentit.

C'était le réveil.

La fillette se jeta soudainement au cou de Jacques : Mon père ! Ah ! mon père !... Puis, légère comme un chevreau, elle bondit hors du hallier, promenant de toutes parts son regard vif et clair.

Elle n'avait guère plus de dix ans. Elle était grande et svelte, les traits encore irréguliers, la mine éveillé, la peau très-brune : une petite gitana.

Elle s'était déjà retournée vers son père, elle le grondait.

— Ah ! père... méchant père, qui devait me réveiller pour que j'aie aux moules avec toi... Fi que c'est laid ! vouloir travailler tout seul... égoïste !

Et, tout en lui faisant la moue, elle le câlinait, elle l'embrassait encore.

Lui, charmé, ravi, lissant la chevelure, rajustant le vêtement :

— Mais, disait-il à la fillette, tu étais déjà fatiguée de ce matin ; la preuve en est que tu dormais encore, et joliment !

— J'en ai regret, répondit-elle. Durant ce temps-là, que faisais-tu, toi ?... Double besogne, et tu sais que je te l'ai défendu... Dans quel état te voilà ! tout en sueur...

Du pau de son tablier elle lui essuya le front.

— Toinette ! ma Toinette !... Oh ! mais, que tu es donc gentille... et que tu me rends heureux de m'aimer ainsi ?... Je n'ai que toi, sais-tu ? toi seule, depuis que ta pauvre mère est remontée là-haut. Plus de parents, plus d'amis, personne, pas même un chien. Toi, toi seule au monde !

— Eh ! répliqua-t-elle allègrement, n'est-ce donc pas assez ? n'ai-je pas le même sort ? Aux autres enfants, des frères, des sœurs, des oncles, des tantes, des cousins, que sais-je encore ?... des camarades... Moi, rien qu'un père... et je ne me plains pas... Il m'aime de tout son cœur... je fais de mon mieux.

Il l'étreignit convulsivement dans ses bras.

— Oh ! que ne ferais-je pas pour qu'il ne me manque rien, pour que tu sois heureuse !

— Que me manque-t-il donc ?

Jacques devint triste. Il baisa la tête et répondit :

— Ce que je t'ai fait perdre, par ma faute ! le bien-être... l'éducation... l'avenir ! Si je tombais malade, oh ! mon Dieu !... Si je venais à mourir !... qui donc prendrait soin de toi ? Oh ! n'aie des frissons jusque dans les os... Oh ! n'aie peur !

Que deviendrais-tu ? Quelle protection ? Où pourrais-tu te réfugier ? Le pain même du lendemain, où pourrais-tu le trouver ? Personne ne s'intéresse à toi... personne ne nous connaît... personne !

Tout à coup Antoinette jeta un cri et resta immobile, les yeux tout grands ouverts, la bouche béante.

Elle venait d'apercevoir Georges Aubertin.

Sous l'empire d'une émotion dont il n'était plus le maître, le jeune homme s'était levé, s'avançant.

Le père et la fille restèrent stupéfaits. Georges embrassa l'enfant ; à l'homme, il tendit la main.

De pourpre qu'il était, Jacques redevenait très-pâle. Il se recula, fronçant le sourcil, tournant l'épaule avec défiance.

Tout au contraire, Antoinette se redressait déjà ; le sourire avait reparu sur ses lèvres.

CHARLES DESLYS.

(A suivre.)

Le Maréchal-Casrobert a amené 1,333 hommes appartenant aux 41^e, 30^e, 77^e, 126^e, 126^e de ligne et au 29^e bataillon de chasseurs à pied.

Toutes les casernes, dans les places où il en existe plusieurs, vont être reliées entre elles par un téléphone. Cette mesure sera appliquée d'abord aux grandes villes.

Un des correspondants du Progrès militaire a fait le calcul que le rétablissement des gants de coton, pour les troupes à pied, impose au budget de la guerre une charge annuelle de 300,000 fr.

Une paire de gants, nous écrit-il, coûte 60 centimes à la masse individuelle du soldat ; il en faut deux paires par an : c'est donc une consommation annuelle de 300 mille francs pour les filateurs et marchands de coton.

La circulaire du 25 octobre est une véritable fortune pour les industriels protectionnistes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

La Chambre a repoussé par 374 voix contre 73 la demande d'urgence pour la proposition de M. Maret relative à la mise en liberté provisoire des accusés traduits en cour d'assises.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

Par 334 voix contre 122, la Chambre a voté l'ordre du jour pur et simple après l'interpellation de M. Roche sur une allocation de 50,000 fr. accordée pour l'organisation religieuse en Tunisie.

Tous nos députés ont voté pour. M. Freppel s'est abstenu dans l'un et l'autre scrutin.

LA NEUTRALITÉ DE L'ÉCOLE.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« Nous recommandons à M. l'Inspecteur d'Académie Reigner les paroles que M. Duvaux, le ministre de l'instruction publique, a prononcées samedi dernier devant nos sénateurs.

M. Duvaux, ministre de l'instruction publique, a proclamé au Sénat son intention de faire respecter de la façon la plus rigoureuse et la plus précise la neutralité de l'école.

Cette déclaration est d'autant plus précieuse qu'elle est en complète contradiction avec la doctrine récemment professée à Tanville par le même M. Duvaux, ministre de l'instruction publique.

Mais, comme dit M. Andrieux, il n'est pas défendu de changer d'opinion, par le temps qui court ; c'est même très-recommandé, du moment qu'il s'agit de quitter une mauvaise idée pour une meilleure.

M. Reigner a deux poids et deux mesures, personne ne l'ignore, et c'est pourquoi il fait la sourde oreille quand la presse lui signale un abus.

Tel instituteur, bien connu dans le canton de Ligueil, donne dix bons points à l'élève qui ne va pas à la messe et dix mauvais à celui qui se rend à l'église.

Que fait M. l'Inspecteur en face de cette pression de son fonctionnaire ? Rien.

Tel instituteur enseigne le catéchisme aux enfants. Vite, vite, l'intègre Reigner frappe et suspend pour trois mois le directeur de l'école des Frères de la Riche.

Et la neutralité de l'école ? Bast ! s'écrie M. l'Inspecteur, les temps sont changés. Jadis j'allais à la messe, je me confessais quatre fois par an, je frappais même d'une peine disciplinaire l'instituteur qui ne conduisait pas ses élèves à la messe et aux vêpres, mais à présent, si donc ! si les « purs » me voyaient !

Pauvre M. Reigner ! nous ne pouvons vous blâmer, il nous suffit de vous plaindre.

Théâtre de Saumur.

Nous rappelons que demain mercredi aura lieu sur notre scène une représentation de *Tête de Linotte*, la pièce si amusante qui tient l'affiche du Vaudeville depuis plus de deux mois. La compagnie parisienne qui

va nous l'offrir, dirigée par M. Godfrin, vient d'obtenir dans plusieurs départements voisins un grand et légitime succès. Au Mans, à Laval, à Alençon, etc., le triomphe de la pièce et des artistes a été complet. *Tête de Linotte* est aussi annoncée à Tours et à Poitiers. Nous avons publié hier, en feuilleton, des détails sur l'ébouriffante comédie et une notice sur chacun des interprètes, presque tous du Vaudeville, au nombre desquels se trouve la jolie M^{lle} Paulette.

Voici ce que l'*Union*, disait le lendemain de la première représentation de *Tête de Linotte* :

« En vérité, le Vaudeville ne pouvait rouvrir plus gaiement.

La pièce, laissée inachevée par Th. Barrière et achevée par M. Gondinet, a obtenu un succès de gaieté tel qu'on n'a pas passé un seul instant sans rire pendant les trois actes de la pièce. C'est à peine si, entre deux éclats de rire, on a pu trouver la force d'applaudir.

La pièce est absolument inénarrable ; on voit passer successivement sur la scène M. Champanet, professeur de pisciculture, mari de la distraite Tête de Linotte ; M. Grimoine, docteur fantaisiste, possesseur d'une charmante femme qu'il abandonne parfois pour une modiste qu'il a mise dans ses meubles ; Carpiquel, secrétaire du professeur amoureux de Tête de Linotte ; Alphonse Ruy Gomar, grand de Portugal, altesse, saisissez qui aime en portugais, avec une passion portugaise, un langage portugais et qui roule des yeux comme on les roule, dit-il, au pays de Vasco de Gama. Puis encore, M^{lle} Grimoine, la charmante femme du docteur infidèle à sa femme et à ses malades ; M^{lle} Olympia Frémichet, la modiste du même docteur ; M^{lle} Cécile, nièce de Champanet. Tout ce monde se mène, se démène, se croise, se perd, se retrouve d'une façon incroyablement.

Au second acte, un escalier, planté au beau milieu de la scène, est le théâtre des évolutions les plus fantastiques. Tout le monde se retrouve dans ce fameux escalier qui donne accès chez la modiste de Grimoine et chez le petit Carpiquel. Nous n'essaierons pas de suivre dans leurs dégringolades successives les personnages de la pièce fantastique. Il faudrait l'esprit de Barrière, doublé de celui de Gondinet, pour le faire. Il est plus sage de se récuser.

L'écho des rires d'hier résonnera sans doute longtemps au Vaudeville.

L'*Événement* disait : « La pièce est gaie, très-mouvementée, très-amusante ; un vrai feu d'artifice, en un mot ; on a beaucoup ri, et le public ne demande qu'à rire. »

Dans le *Temps*, M. Francisque Sarcey s'exprimait ainsi :

« Le second acte restera, dans l'histoire de l'art dramatique, comme le plus ingénieusement compliqué et machiné qui ait jamais été mis au théâtre.

La scène est partagée en deux : à droite, une chambre, sur laquelle donnent les portes d'un appartement qu'on ne voit pas ; à gauche, un palier ; on aperçoit l'escalier qui, d'un côté, descend à la loge du concierge, et monte, de l'autre, aux étages supérieurs. Sur ce palier s'ouvrent, à droite, la porte de la chambre, qu'on nous montre ; à gauche, la porte d'un appartement qui est celui d'une grande modiste.

Par des artifices de composition qu'il vous est facile d'imaginer, tous les personnages mêlés aux trois imbroglis posés dans le premier acte, ont affaire dans un des appartements qui donnent sur cet escalier ; tous doivent craindre d'y être vus ; tous s'y rencontrent et fuient les uns devant les autres, sonnant au hasard, pour se dérober, à l'une des portes qu'on vient de leur ouvrir, et se rejetant en arrière au visage qu'ils ont reconnu. Ce ne sont que des jupes de soie, montant et descendant avec des froufrous éperdus ; à chaque fois que de l'escalier surgissait une nouvelle tête effarée, ahurie, c'étaient des rires sans fin dans le public.

Ce qu'il y a d'étonnant, d'inouï, c'est qu'à travers le tourbillonnement de faits et de personnages qui se heurtent, l'action reste toujours claire et saisissable. C'est que les auteurs trouvent encore le temps de faire dialoguer leurs personnages, qui n'en ont pas moins d'esprit, pour causer à la hâte sur un palier.

Il était à craindre qu'après deux actes d'un mouvement si endiablé, d'un esprit si étincelant, d'une gaieté si folle, les auteurs ne fussent épuisés. Pas le moins du monde ;

ils ont eu de la verve jusqu'au bout. Le dénouement même, ou plutôt les dénouements sont faits avec une dextérité prodigieuse, et ils sont d'un comique achevé.

Enfin, la presse parisienne a été unanime pour signaler l'immense succès de *Tête de Linotte*, « une des pièces les plus gaies qui aient été données depuis longtemps au théâtre », et qui a le mérite, assez rare à notre époque, « de pouvoir être vue par tout le monde ».

Hier, la représentation de *Lalla-Roukh* a été donnée devant une salle comble. Soirée très-brillante. Grand succès de pièce, d'artistes, de mise en scène, d'orchestre, des chœurs et du corps de ballet. Nous reviendrons sur cette première à Saumur de l'œuvre de Félicien David.

La ville de Rennes vient aussi de se donner des concerts populaires. Un orchestre composé de 50 exécutants a donné son premier concert dimanche 19 novembre. Le programme comportait des morceaux de Beethoven, Schumann, Hérold, Michaelis, Supé, Bordier (Canzonella).

Le *Phare de la Loire* signale, chez un coiffeur de Nantes, « une magnifique » coiffure style Louis XVI. Et il ajoute : « Nous félicitons l'artiste. »

A la bonne heure ! l'art fait taire les dissentiments politiques !

Faits divers.

UNE SINGULIÈRE HISTOIRE. — Il vient de mourir à l'hospice des Ménages d'Issy, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, une femme nommée Virginie Desquères, originaire de Dédimont (département du Nord), qui, chose assurément fort rare, avait été décorée pour services militaires.

L'histoire de cette femme présente une particularité des plus étranges et dont il n'y a peut-être pas d'exemple.

C'était pendant la guerre de Crimée. Un jour, le colonel du 27^e de ligne fut atteint d'un coup de feu dans une rencontre des plus meurtrières. On le crut mort et on ne s'occupa que de le venger.

L'affaire terminée, un sergent des voltigeurs, petit, mince, à la mine éveillée, dit à deux de ses camarades :

« C'est pas tout ça, faut aller chercher le corps de notre colonel et montrer à ces cadets-là que nous n'avons pas peur. »

Les trois braves partirent, mais deux tombèrent en route, sous les balles de l'ennemi, de telle façon que le sergent arriva seul à l'endroit où reposait le cadavre du colonel.

En vain, il essaya de le charger sur ses épaules ; il lui fut impossible d'y parvenir.

A ce moment-là, il aperçut aux environs deux cosaques à cheval. Il attira leur attention par ses gestes, et ceux-ci approchèrent pensant faire un prisonnier. Mais dès qu'ils furent à une vingtaine de pas, le sergent en tua un d'un coup de feu, et blessa si grièvement le second qu'il tomba de sa monture.

Alors, il chargea le corps du colonel sur l'un des chevaux et revint au camp, glorieux et joyeux.

Cependant, par une sorte de protection miraculeuse, le colonel respirait encore. Le chirurgien de service pansa ses blessures avec soin et sa vie fut sauvée.

Mais on s'aperçut — alors seulement — que le courageux sergent avait, lui aussi, reçu une blessure. Le sang, décollant de sa poitrine, avait percé son uniforme.

Malgré sa vive résistance, on s'empressa de le dépouiller de ses vêtements.

O surprise étrange !... ce soldat était une femme !

C'était Virginie Desquères, de Dédimont, qui, voyant son jeune frère appelé par la conscription, était partie à sa place, cachant son sexe sous des vêtements d'homme.

Cela paraît un conte ou une légende, et pourtant c'est l'exacte vérité.

Virginie avait été incorporée dans le 27^e régiment de voltigeurs, et avait été successivement promue aux grades de caporal, de fourrier et de sergent.

Le général de brigade, instruit de cette bizarre découverte, fit appeler Virginie, la

complimenta sur sa conduite et lui fit obtenir d'abord un congé définitif et puis le croix de la Légion-d'Honneur.

C'est cette femme qui vient de mourir à Issy.

Théâtre de Saumur.

COMPAGNIE PARISIENNE (3^e année). — A. GODFRIN, directeur. — H. DE LANGLAY, administrateur.

Mercredi 22 novembre 1882,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DONNÉE PAR LES ARTISTES du VAUDEVILLE

M. ALBERT CARRÉ, M^{lle} L. CARON, de l'Odéon (engagée spécialement), M. GALABERD, M. HOWEY, du Palais-Royal (engagé spécialement), M^{lle} PAUELLE, M. MEILLET, M^{lle} M. ACHARD, M^{lle} L. LAVILLE, M^{lle} ENGLEBERT, M^{lle} ALBRET.

Le grand succès du Vaudeville

TÊTE DE LINOTTE

Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Théodore Barrière et E. Gondinet.

Au 2^e acte, DÉCOR NEUF conforme à celui du Vaudeville.

Distribution :

| | |
|--------------|----------------------------|
| Champanet | MM. A. Carré. |
| Grimoine | Galaberd. |
| Ruy Gomar | Howey. |
| Carpiquel | Meillet. |
| Le concierge | Rivière. |
| Le cocher | Mentel. |
| Cécile | M ^{lle} L. Caron. |
| Eluire | Paulette. |
| Olympia | Achard. |
| Cécile | L. Laville. |
| Le Trotin | Englebert. |
| Justine | Albret. |

On commencera par :

La Cravate blanche, comédie en 1 acte, de M. E. Gondinet.

Octave, M. Meillet ; — Florentin, M. Galaberd ; — Agathe, M^{lle} M. Achard.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

A 9 heures, *Tête de Linotte*.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Marché de Saumur du 18 Novembre

| | | | | |
|--------------------------------|-------|--------------------------|-----|-------|
| Blé nouveau (Ph.) | 18 50 | Halledehoix | 50 | 150 — |
| From. 1 ^{er} q. (Ph.) | 19 50 | Graine tréfle | 50 | — |
| Froment (Ph.) 77 | — | — lin. | 70 | — |
| Halle, moy. 77 | 18 16 | — luzerne | 50 | — |
| Seigle 75 | 10 — | Foin (dr. c.) | 780 | 70475 |
| Orge 65 | 10 40 | Luzerne | 780 | 70475 |
| Avoine h. bar. 50 | 8 75 | Paille | 780 | 35497 |
| Fèves 75 | 15 — | — Amandes | 50 | — |
| Pois blancs 80 | 38 — | Cire jaune | 50 | 190 — |
| — rouges 80 | 30 — | Chanvres 1 ^{er} | — | — |
| Goiza 65 | — | — qualité (52 k. 500) | 43 | — |
| Chenevis 50 | — | — 2 ^e | 39 | — |
| Farine, culas. 157 | 51 — | — 3 ^e | 35 | — |

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

| | | |
|--|-----|------|
| Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{er} qualité | à | à |
| Id. 1881, 2 ^e | 120 | à |
| Ordin., env. de Saumur 1881, 1 ^{er} | 110 | à |
| Id. 1881, 2 ^e | à | à |
| Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{er} | 105 | à |
| Id. 1881, 2 ^e | à | à |
| Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{er} | 105 | à |
| Id. 1881, 2 ^e | 100 | à |
| La Vienne, 1881, | 80 | à 85 |

ROUGE (2 hect. 20).

| | | |
|----------------------------|-------------------------|-----------|
| Souzy et environs, 1881 | 160 | à 170 |
| Id. 1881, | à | à |
| Champigny, 1881, | 1 ^{er} qualité | 170 à 200 |
| Id. 1881, | 2 ^e | à |
| Id. 1881, | 1 ^{er} | à |
| Id. 1881, | 2 ^e | à |
| Varrains, 1881, | 1 ^{er} | 150 à 165 |
| Varrains, 1881, | 2 ^e | à |
| Bourguell, 1881, | 1 ^{er} qualité | 165 à 170 |
| Id. 1881, | 2 ^e | à |
| Id. 1881, | 1 ^{er} | à |
| Id. 1881, | 2 ^e | à |
| Restigné 1881, | à | à |
| Id. 1881, | 160 | à 165 |
| Chinon, 1881, | 1 ^{er} | 160 à 165 |
| Id. 1881, | 2 ^e | à |
| Id. 1881, | 1 ^{er} | à |
| Id. 1881, | 2 ^e | à |

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pélatier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 NOVEMBRE 1882.

| Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant. | | |
|----------------------------------|---------------|---------|----------------------------------|---------------|---------|---------------------------------|---------------|--|
| Dernier cours. | Clôture préc. | | Dernier cours. | Clôture préc. | | Dernier cours. | Clôture préc. | |
| 3 % | 80 | 80 25 | Nord | 1910 | 1906 25 | OBLIGATIONS | | |
| 4 % | 80 40 | 80 60 | Orléans | 1250 | 1252 50 | Dép. de la Seine, emprunt 1857 | | |
| 4 1/2 % | 109 30 | 109 75 | Ouest | 780 | 788 75 | Bons de liquid. Ville de Paris. | | |
| 5 % | 113 75 | 114 10 | Compagnie parisienne du Gaz. | 1525 | 1533 75 | Obligations communales 1879. | | |
| Obligations du Trésor. | 505 | 505 | Canal de Suez. | 2442 | 2525 | Obligat. foncières 1879 3 % | | |
| Obligations du Trésor nouvelles. | 507 | 510 | C. g. n. Transatlantique. | 425 | 425 | Est | | |
| Bons de liq. départementaux. | 525 | 524 | OBLIGATIONS. | | | Midi | | |
| Banque de France. | 5250 | 5240 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 508 | 503 | Nord | | |
| Comptoir d'escompte. | 1005 | 1000 | — 1865, 4 % | 517 | 516 | Orléans | | |
| Credit Foncier, act. 500 fr. | 1315 | 1335 | — 1869, 3 % | 400 | 401 | Ouest | | |
| Credit de France | 100 | 105 | — 1871, 3 % | 394 | 394 | Paris-Lyon-Méditerranée. | | |
| Credit mobilier | 455 | 440 | — 1875, 4 % | 510 | 510 | Paris-Bourbonnais | | |
| Est | 727 | 727 50 | — 1876, 4 % | 511 | 512 | Canal de Suez. | | |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 1580 | 1660 | | | | | | |
| Midi | 1180 | 1177 50 | | | | | | |

GARE DE SAUMUR

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | |
|----------|------------------------------------|
| 8 heures | 8 minutes du matin, express-poste. |
| 0 | — 45 — matin, omnibus-triplic. |
| 8 | — 50 — — — — — |
| 1 | — 25 — — — — — |
| 3 | — 22 — — — — — |
| 7 | — 15 — — — — — |
| 10 | — 38 — — — — — |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | |
|----------|--|
| 8 heures | 26 minutes du matin, direct-mixte omnibus. |
| 8 | — 31 — — — — — |
| 9 | — 37 — — — — — |
| 12 | — 48 — — — — — |
| 4 | — 44 — — — — — |
| 10 | — 24 — — — — — |

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 minutes pour Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand Rue, n° 8, et de M^e Jules-Alexis MEHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

PAR LICITATION, Et sur baisse de mises à prix.

Le dimanche trois décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e MEHOUS, notaire à Saumur, commis par jugement du Tribunal civil de Saumur du quinze juin mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré.

LES IMMEUBLES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT,

Dépendant de la succession du sieur Jean DAVID, en son vivant maçon, décédé à l'hospice de Saumur, le vingt-trois mars mil huit cent quatre-vingt-deux, veuf de dame Justine Després.

Sur la poursuite de : 1^o M. Marcellin Champion, concierge au château de la Mothe-Chandenier, demeurant audit château, commune des Trois-Montiers, arrondissement de Loudun (Vienne); 2^o M^e Louise David, épouse du sieur Pierre Bougeau, cultivateur, avec lequel elle demeure au Petit-Puy-Dardanne, commune de Chatais, canton de Loudun; 3^o dudit sieur Bougeau, pour assister et autoriser sa dite épouse; 4^o M^e Marie Gaudrée, épouse du sieur Célestin Georget, cultivateur, avec lequel elle demeure à Ranton (Vienne); 5^o dudit sieur Georget, pour assister et autoriser sa dite épouse; 6^o du sieur Jean Gaudrée, cultivateur, demeurant au même lieu; 7^o M^e Eugénie Gaudrée, épouse de M. Honoré Caduc, cultivateur, avec lequel elle demeure au Vigneau, commune de Mouterre, arrondissement de Loudun; 8^o et dudit sieur Caduc, pour assister et autoriser sa dite épouse; demandeurs, ayant pour leur avoué constitué M^e Coquebert de Neuville;

Contre : M. Jean Gaudrée, père, ancien garde-champêtre, cultivateur, demeurant commune de Ranton, au nom et comme tuteur naturel et légal de ses cinq enfants mineurs: Alexandre, Célestine, Joséphine, Louis et Victorine Gaudrée, issus de son mariage avec la feue dame Louise David, son épouse décédée, sœur consanguine de sa dite épouse; défendeur en sa dite qualité, ayant pour son avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, demeurant à Saumur, rue Cendrière, numéro 12;

La présence ou lui dûment appelé dudit sieur Marcellin Champion, l'un des demandeurs, concierge, demeurant au château de la Mothe-Chandenier, commune des Trois-Montiers, subrogé-tuteur desdits mineurs Gaudrée.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE ET MISES A PRIX.

Premier lot. — Un morceau de vigne, situé au canton du Bois-Joly ou des Galloises, commune de Saumur, contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant au levant Vrain, au midi Bernard, au couchant Bernard et au nord François Tessier.

Sur la mise à prix de vingt-cinq francs, ci. 25

Deuxième lot. — Trois ares soixante-six centiares de bois taillis, dits le Bois-Joly, au même canton, porté au cadastre sous le n° 758, section D, de la dite commune, joignant au levant Auguste Aubin, au midi les héritiers Boret, au couchant

Michel Pasquier, et au nord François Tessier;

Sur la mise à prix de quinze francs, ci. 15

Troisième lot. — Un morceau de vigne, contenant dix-sept ares cinquante centiares, situé au canton du Champ-du-Four, même commune, inscrit au cadastre sous le n° 579, section D, joignant au nord Auguste David, au levant Julien Neau, au midi Michel Bouton, et au couchant le chemin; il est expliqué que dans ce terrain est construite une maison et sont plantés des arbres fruitiers;

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci. 200

Total des mises à prix: deux cent quarante francs, ci. 240

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le onze novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, qui a fixé les nouvelles mises à prix ci-dessus.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé en l'étude dudit M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant; M^e BEAUREPAIRE, avoué co-licitant; et M^e MEHOUS, notaire chargé de la vente, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Saumur, le vingt novembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Enregistré à Saumur, le 20 novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 117, r., case 6. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur, successeur de M^e LE BLAYE.

A VENDRE

Par adjudication, Le dimanche 26 novembre 1882, à 1 h. après midi.

En l'étude de M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27.

MAISON DE CAMPAGNE

Au Petit-Puy, commune de Saumur, comprenant 5 pièces, dont 3 à cheminée, buanderie, cave dans le roc. Jardins superposés. Contenance totale: 5 ares. Vue magnifique sur la Vallée.

Mise à prix: 4.000 fr.

Une seule enchère adjugera.

Cette maison dépend de la succession de M^e Trabert.

S'adresser, pour visiter, dans la maison même. (596)

A VENDRE

OU A ARRENTER

UNE MAISON

Avec Jardins, Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue.

A VENDRE

UN BON CHEVAL

Âgé de six ans, très-doux, parfaitement dressé, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Un JARDIN bien affrUITÉ

AVEC MAISON D'HABITATION, Le tout d'une contenance de 1 hectare 40 ares environ.

Situé à la Croix-Verte.

Puits, bassin et manège, belle écurie et servitudes.

S'adresser à MM. GALLÉ et FERRAND-CHATIGNER, propriétaires à Saumur. (631)

A VENDRE

D'OCCASION Un joli panier-duc et une paire de harnais.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BON ET FORT CAMION

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT

S'adresser au bureau du journal.

CABINET D'AFFAIRES

DE M. G. DOUSSAIN

Syndic de faillites, 10, Rue des Basses-Perrières, à SAUMUR.

A partir du 15 novembre 1882.

Recouvrements de créances de toute nature. Renseignements commerciaux. Liquidations amiables et alternatives. Représentation dans les faillites. Arbitrages et expertises de comptabilité. (632)

On demande un apprenti décorateur.

S'adresser à M. Gustave VIGNEAU, 39, rue du Portail-Louis. (640)

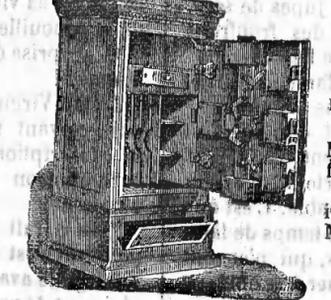
M^e GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

UN MÉNAGE demande un place: le mari comme cocher, jardinier ou commissionnaire, la femme comme cuisinière ou bonne d'enfant.

S'adresser au bureau du journal.

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin.

S'adresser au bureau du journal.



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album.

CAFÉ BARLERIN

hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestin; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr. 50; de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE de M. le docteur WITKA est le préservatif sûr et conseillé du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr. Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878. Médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. Dépôt à Saumur chez M. GONDARD, épiciers, rue d'Orléans. (630)



PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur.

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris, 20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herculaires, de bas au dessus des genoux pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

NOTICE SUR N.-D. DES ARDILLIERS

(2^e EDITION) Un volume in-12, avec gravure.

Se vend au profit de la Chapelle. — S'adresser à la Sacristie de Notre-Dame.

FER BRAVAIS (GOUTTES CONCENTRÉES)

Chlorose Anémie
Pâles Couleurs
APPAUVRISSMENT DU SANG

Le Flacon: 5 fr. — Le demi-flacon: 3 fr. 50
Dépôt à Saumur, dans la plupart des pharmacies.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE

Coffres-Forts Incombustibles

Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 25 A 3.000 FRANCS

Manufacture à Reims, Rue Boulard, 18 et 20

En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur. Certifié par l'imprimeur soussigné.